Nations Unies S/PV.7892



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7892e séance
Mardi 28 février 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Vaverka
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

17-05285 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur une lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 9 février 2017 invitant les États Membres de l'ONU et les Observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à faire à la présidence, s'ils le souhaitent, des suggestions sur des questions ayant trait aux travaux du Conseil de sécurité durant le mois de février, pour qu'elles soient examinées durant notre séance d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier les États Membres qui nous ont soumis des propositions. Nous avons noté avec satisfaction qu'elles ont été faites par des pays de différentes régions du monde. Les questions et propositions qui ont été présentées concernent à la fois les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Conseil et ses méthodes de travail et méritent que nous y accordions la plus grande attention. Une liste informelle de toutes les communications reçues a été portée à l'attention des membres du Conseil. Nous espérons que dans leurs déclarations d'aujourd'hui, les délégations aborderont les questions qui ont été soulevées. De l'avis de la présidence, l'adoption d'une telle pratique pourrait contribuer à renforcer les échanges entre le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : D'habitude, je m'exprime en arabe durant nos séances parce que c'est la langue officielle de mon pays, mais aujourd'hui je vais m'exprimer en anglais, étant donné que je m'exprime au nom de tous mes collègues, notamment de l'Éthiopie et du Sénégal.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie et le Sénégal.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui consacrée à l'examen de la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507. Nous estimons qu'il s'agit d'une excellente occasion pour les membres du Conseil de faire publiquement des réflexions sur les travaux du Conseil au cours du dernier mois. Au nom des pays africains membres du Conseil, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil et pour le travail accompli pendant un mois très chargé, durant lequel beaucoup a été réalisé.

Les pays africains membres du Conseil voudraient présenter les conclusions suivantes sur la base des travaux menés par le Conseil depuis le début de l'année.

Durant le mois écoulé, le Conseil de sécurité a continué à se pencher sur nombre de situations de conflits complexes et de différends non réglés dont il est saisi. Pour relever ces défis, aussi bien les défis nouveaux que ceux qui continuent d'évoluer, le Conseil de sécurité doit adopter une démarche plus robuste, plus cohérente et plus exhaustive. Du point de vue des pays africains, nous pensons qu'il serait judicieux que le Conseil adopte le concept de pérennisation de la paix, dans la pratique et en l'appliquant, en tant qu'objectif et processus. Nous sommes convaincus que le Conseil est encore loin d'atteindre cet objectif. Un changement de mentalité s'impose, afin de passer d'une démarche de gestion des conflits à une démarche qui s'attaque à leurs causes profondes, en fonction de leurs contextes respectifs, en vue de faire de la réconciliation nationale une réalité avant de passer au relèvement, à la reconstruction et au développement. La panoplie d'outils dont dispose le Conseil doit être utilisée de façon judicieuse, en fonction de l'évolution des contextes et des réalités sur le terrain. Cela nécessite des capacités d'analyse renforcées et une collaboration harmonieuse avec différents organismes des Nations Unies au moyen du renforcement du rôle consultatif et de relais de la Commission de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, si les efforts régionaux et internationaux au Soudan du Sud ont échoué à aider ce pays à instaurer la paix et à réaliser la réconciliation nationale, il y a là maintenant une bonne occasion de faire fond sur les résultats de la réunion conjointe tenue à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, de l'Union africaine (UA) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement le 29 janvier 2017 à Addis-Abeba, pour relancer le processus de paix en vue de

rompre le cercle vicieux de la violence et de réaliser la réconciliation nationale. Il est essentiel que le peuple sud-soudanais, tout en respectant sa diversité, honore et renforce son unité.

En plus de s'attaquer aux causes profondes en aidant les Sud-Soudanais à édifier leurs institutions nationales de gouvernance, le Conseil doit sérieusement renforcer ses concertation et coordination avec les acteurs régionaux, conformément à la déclaration conjointe du 29 janvier, pour faire en sorte que tous les Sud-Soudanais s'engagent de nouveau en faveur de la paix et mettent fin aux violences. À cet égard, il importe d'aider le Président Konaré dans ses efforts, et on ne le soulignera jamais assez. Nous considérons que le dialogue national est une bonne occasion pour amener les parties à renoncer à la violence. Le dialogue national doit aller au-delà des arrangements de partage du pouvoir et doit être mené de façon inclusive, transparente et crédible de sorte qu'il puisse représenter une réelle possibilité de paix et d'inclusion.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité réaffirment leur attachement à la prévention des conflits, et soulignent à cet égard l'engagement efficace du Conseil dans la crise politique en Gambie entre décembre 2016 et janvier 2017, qui a permis un transfert pacifique des pouvoirs au Président actuel, M. Adama Barow. Les membres africains du Conseil saluent l'approche du Conseil, qui a abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2337 (2017). La résolution est une illustration de ce qu'est la prévention des conflits à l'œuvre. C'était aussi le fruit d'un partenariat fort entre l'ONU, l'UA et l'organisation sous-régionale – la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en l'occurrence – et atteste des rôles complémentaires que jouent le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Après cette remarquable réalisation, les membres africains voudraient souligner qu'il faut continuer d'aider les nouvelles autorités gambiennes à pérenniser la paix et à consolider les efforts de développement de la Gambie.

Le Conseil a suivi de près les faits survenus en Somalie. Il a adopté la déclaration du Président (S/PRST/2017/3) le 10 février, dans laquelle il s'est félicité de la conclusion du processus électoral, qui a abouti à l'élection du Président Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo ». En outre, la déclaration a souligné les grands objectifs à atteindre à l'avenir, en particulier la création d'une armée nationale somalienne forte, l'édification d'institutions publiques fonctionnelles capables de fournir les services de base, le maintien de l'ordre et le lancement d'un processus de révision constitutionnelle. Les trois membres africains du Conseil réaffirment qu'il importe que le Conseil de sécurité continue de suivre de près l'évolution de la situation en Somalie et que la communauté internationale renforce son soutien à la Somalie et aux efforts déployés par l'Afrique en vue de la stabilisation, de l'édification des institutions et de la reprise économique en Somalie.

Par ailleurs, dans la déclaration à la presse du 20 février (SC/12722), le Président du Conseil a condamné l'attentat terroriste haineux perpétré le 19 février dans un marché à Mogadiscio, qui a fait au moins 39 morts et de nombreux blessés. Cet incident vient nous rappeler brutalement la menace sournoise que continue de faire peser les Chabab sur les fragiles résultats enregistrés en Somalie. À cet égard, les membres africains du Conseil croient fermement que l'on ne peut remédier à ce problème qu'en mobilisant l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie et des forces nationales somaliennes pour débarrasser la Somalie et la région du fléau du terrorisme. Les membres africains du Conseil notent aussi qu'il importe d'adopter au terrorisme une approche face qui soit globale et holistique et qui ne se limite pas à l'utilisation de moyens militaires et sécuritaires, mais qui touche à d'autres domaines pertinents, notamment économique, social, culturel et religieux.

Les trois membres africains du Conseil se félicitent que le Conseil de sécurité ait décidé de se rendre dans la région du bassin du Lac Tchad – notamment, au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria – du 2 au 7 mars, en vue de renforcer l'action que ces pays mènent pour contrer la menace posée par les groupes terroristes Boko Haram et Daech, et remédier à la situation humanitaire connexe.

Une fois de plus, au nom des membres africains du Conseil de sécurité, nous vous remercions, Monsieur le Président, et nous attendons avec intérêt d'apporter notre coopération et notre appui à la présidence britannique pour en assurer le succès.

M. Lamek (France) : Sous votre impulsion, Monsieur le Président, le mois de février au Conseil de sécurité aura été marqué par une activité très riche sur l'ensemble des sujets à l'ordre du jour, de l'Afrique au Moyen-Orient en passant par l'Europe. Plus tristement, ce mois aura aussi été tragiquement marqué par la disparition brutale du Représentant permanent de la

Russie, l'Ambassadeur Vitaly Churkin, à qui nous rendons une nouvelle fois hommage.

J'aimerais dans un premier temps revenir sur les sessions que nous avons tenues sur les crises en Afrique.

Les consultations du 3 février avec le Secrétaire général, de retour du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, ont été un des temps forts de ce mois. Elles ont été l'occasion d'un échange informel et approfondi avec le Secrétaire général, qui a témoigné de sa volonté de faire du renforcement de la relation avec l'Union africaine une priorité. Nous partageons ce souhait de toujours mieux travailler avec l'Union africaine, et nous sommes attachés à poursuivre cet effort, à la fois avec les propositions qui seront remises sur la base de la résolution 2320 (2016), mais aussi dans la perspective des consultations conjointes à venir entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Plusieurs situations pays ont également retenu l'attention du Conseil au cours de ce mois s'agissant des crises africaines. En particulier, lors de la séance du 8 février sur la Côte d'Ivoire (S/PV.7880), la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Ministre ivoirien des affaires étrangères ont confirmé que le pays continuait de consolider son ancrage dans la paix et la stabilité, et de progresser dans les domaines liés à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Dans ce contexte, le transfert des responsabilités de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire vers les autorités ivoiriennes se poursuit, conformément au plan de retrait de la Mission. Cette session du Conseil de sécurité avait également rappelé les défis qui persistent. Comme l'ont illustré les incidents qui ont eu lieu en janvier et février au sein des forces armées, davantage d'efforts restent indispensables pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité. L'engagement du Président Ouattara est particulièrement encourageant. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'équipe de pays des Nations Unies continuera de soutenir les efforts des autorités sur la voie de la stabilité et du développement. Et nous espérons que la communauté internationale apportera son soutien financier au plan de transition présenté à l'automne dernier.

Un mot maintenant sur la République centrafricaine, vis-à-vis de laquelle nous devons rester vigilants. Le Président Touadera et son gouvernement, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et d'autres partenaires, poursuivent leur action de stabilisation et de réconciliation. Mais ils ont face à eux des groupes armés qui refusent de participer de bonne foi au dialogue et à la réforme, et qui poursuivent des activités criminelles. C'est inacceptable, au moment où la République centrafricaine a une chance historique d'évoluer vers une stabilité de long terme. Nous nous félicitons que, dans ce contexte, la MINUSCA affirme sa posture et établisse sa crédibilité. Les groupes armés doivent comprendre que poursuivre des activités criminelles au détriment de la construction de l'État et aux prix de souffrances imposées aux populations civiles ne les mènera nulle part.

Un mot enfin sur la République démocratique du Congo. Le Conseil s'est réuni la semaine dernière à notre initiative pour évoquer la situation dans le Kasaï et le manque d'avancée dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre. Témoignant de notre inquiétude partagée, les membres du Conseil de sécurité ont adopté une déclaration à la presse (SC/12734) qui demande au Gouvernement congolais de mener immédiatement une enquête crédible et impartiale et de traduire en justice les responsables des violences. La déclaration appelle également les parties congolaises à appliquer sans plus de délais l'accord du 31 décembre, en particulier en procédant à la nomination du Premier Ministre. Deux mois après la signature de l'accord, il est plus que jamais nécessaire de maintenir la bonne volonté politique qui avait permis cet accord si l'on veut éviter une plus grande insécurité en République démocratique du Congo. Cette déclaration rapporte également de la volonté du Conseil de sécurité de suivre de près l'évolution de la situation en République démocratique du Congo et, et c'est un point important, d'agir contre les acteurs congolais dont les déclarations ou la conduite nuiraient à la bonne application de l'accord et à l'organisation des élections.

À l'initiative de la présidence, l'activité du Conseil aura également été marquée par plusieurs dossiers européens, à commencer par le débat ministériel sur les conflits en Europe, mais aussi par l'exposé annuel de la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, présenté par le Ministre autrichien des affaires étrangères (voir S/PV.7887) et, hier encore, par la réunion d'information sur la situation au Kosovo (voir S/PV.7891).

Comme les membres le savent, la France est très engagée en faveur d'une résolution de la crise ukrainienne, qui passe par le rétablissement du contrôle de l'Ukraine sur l'ensemble de ses frontières

internationalement reconnues, y compris en Crimée. La France reste déterminée, en lien avec nos partenaires allemands, à poursuivre ses efforts au sein du format Normandie. Chaque résultat obtenu sur le terrain compte et il n'existe aujourd'hui pas à nos yeux d'autre solution pour accompagner la mise en œuvre des Accords de Minsk, qui constituent le seul moyen d'avancer vers une résolution pacifique du conflit.

Nous sommes également convaincus du rôle central de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur le terrain, et de la nécessité de lui permettre d'exercer son mandat sans entraves. La reprise des combats intervenue ces derniers jours et les incidents ayant visé les observateurs doivent nous conduire à renforcer notre mobilisation sur ce dossier, que le Conseil doit continuer à suivre de près.

Je souhaiterais revenir sur quelques dossiers du Moyen-Orient qui continuent de nous préoccuper au plus haut point. Sur la Libye, tout d'abord, les consultations du Conseil du 8 février ont permis d'exprimer une forte convergence de vues entre les membres du Conseil sur l'appui aux efforts du Premier Ministre Fayez Sarraj pour rendre les institutions établies par l'accord de Skhirat plus efficaces et plus représentatives, sur l'engagement accru positif des pays voisins et sur le plein soutien à la médiation de l'Organisation des Nations unies qui reste centrale. Nous espérons que cette dynamique constructive se poursuivra en appui à une solution politique pleinement inclusive, et nous nous réjouissons que le Secrétaire général et le Conseil soient pleinement mobilisés pour cela. La France ne ménagera pas ses efforts en ce sens.

S'agissant du processus de paix au Proche-Orient, la solution des deux États n'a jamais été aussi menacée. Les dernières annonces du Gouvernement israélien concernant la politique de colonisation, représentant la construction de plus de 6 000 nouvelles unités de logements, ainsi que l'adoption par la Knesset d'une loi régularisant rétroactivement les avant-postes sis sur des terres privées palestiniennes, suscitent une vive préoccupation. La France souhaite que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) permette d'évaluer les conséquences de ces annonces pour la continuité et l'accessibilité des territoires palestiniens.

Enfin, sur la Syrie, après une accalmie de quelques semaines à la suite de la signature de l'accord russo-turc sur la trêve, la situation sur le terrain s'est à nouveau dégradée. Le régime et les milices qui l'appuient ont de nouveau bombardé des structures civiles, y compris des hôpitaux, dans de nombreuses localités de Syrie. Les attaques terroristes se poursuivent également, notamment à Homs il y a trois jours. Plus de 1 000 personnes seraient ainsi décédées depuis le 29 décembre. Nous attendons donc que le mécanisme de surveillance, dont le fonctionnement a été déterminé à Astana, permette d'imposer le plein respect du cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'accès complet et sans entrave de l'aide humanitaire, particulièrement dans les 13 zones encore assiégées par le régime.

C'est dans ce contexte inquiétant que les négociations inter-syriennes ont repris à Genève sous l'égide de l'ONU, avec les représentants du régime et de l'opposition. Nous espérons que le régime syrien acceptera enfin d'engager des discussions de bonne foi sur les paramètres de la nécessaire transition politique, conformément à la résolution 2254 (2015).

Un autre sujet de préoccupation majeur sur la Syrie est qu'elle continue d'être le théâtre de l'emploi répété d'armes chimiques contre les populations civiles. Pour y mettre fin, la France et le Royaume-Uni, avec les États-Unis, se sont efforcés au cours des derniers mois de rassembler le Conseil autour d'une réponse à ces crimes en élaborant un projet de résolution sur lequel le Conseil se prononcera tout à l'heure. Nous espérons que les membres du Conseil, comme ils s'y étaient engagés par la résolution 2118 (2013), prendront leurs responsabilités et sanctionneront les auteurs de ces violations criminelles de l'interdiction universelle de l'emploi des armes chimiques.

Permettez-moi, pour conclure, Monsieur le Président, de vous féliciter une nouvelle fois pour le professionnalisme avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil pendant ce mois de février. Je voudrais aussi relever les efforts continus des présidences successives du Conseil pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, à la fois en termes d'efficacité mais aussi de transparence. À cet égard, nous nous félicitons des nombreux éléments à la presse qui ont pu être agréés et qui permettent à tous de mieux connaître les délibérations des membres du Conseil lors des consultations privées. Nous savons pouvoir compter sur la présidence britannique à venir pour poursuivre sur cette lancée et faire du Conseil l'instrument le plus efficace possible au service du maintien de la paix et de la stabilité.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre excellente présidence en ce mois de février. Le Japon salue les efforts de la présidence visant à rendre plus utiles les séances récapitulatives officielles. Je remercie les délégations qui ont fait des suggestions et voudrais revenir sur certaines des questions soulevées.

Premièrement, en ce qui concerne la Corée du Nord, il est important que le Conseil de sécurité, avec les nouveaux membres arrivés en 2017, ait condamné à l'unanimité le tir de missiles balistiques en temps utile, le 12 février. Pour la seule année 2016, la Corée du Nord a effectué deux essais nucléaires et lancé plus de 20 missiles balistiques, ce qui représente un niveau élevé de menace. Ces actes constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et menacent gravement et directement la communauté internationale dans son ensemble. Le Japon exhorte tous les États Membres, y compris les membres du Conseil de sécurité, à appliquer strictement les résolutions pertinentes pour que la Corée du Nord modifie sa ligne de conduite, s'engage en faveur de la dénucléarisation et revienne au dialogue.

S'agissant de la Syrie, le Japon estime que les pourparlers entre Syriens doivent contribuer à améliorer la situation humanitaire sur le terrain. Lors de la séance du Conseil la semaine dernière (voir S/PV.7888), les entraves bureaucratiques et les conditions de sécurité ont été cités comme obstacles à l'accès humanitaire. Le Japon a exhorté le Gouvernement syrien à simplifier les procédures, et nous avons reçu une confirmation par écrit de sa part en ce sens. Toutefois, ces simplifications doivent encore être mises en œuvre sur le terrain. En ce qui concerne le projet de résolution sur les armes chimiques syriennes, le Conseil doit montrer sa détermination à faire répondre de leurs actes les parties responsables.

En ce qui concerne le Soudan du Sud, la poursuite des violences et la détérioration de la situation humanitaire, aggravée par la famine, sont des sources de vive préoccupation. Le dialogue national doit être véritablement ouvert à tous et largement soutenu aux niveaux tant national qu'international. Le Japon exhorte le Gouvernement sud-soudanais à prendre des mesures concrètes, y compris en ce qui concerne le déploiement de la force de protection régionale et l'octroi d'un accès sans entrave à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et aux travailleurs humanitaires.

Le Japon s'est efforcé d'améliorer la situation, notamment en dépêchant l'Envoyé spécial du Premier Ministre auprès du Gouvernement sud-soudanais pour l'exhorter à donner suite aux points que j'ai mentionnés et en fournissant une assistance financière à des fins humanitaires par le biais des organismes des Nations Unies et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Je voudrais tout particulièrement exprimer ma reconnaissance aux délégations qui ont manifesté de l'intérêt pour la note présidentielle S/2010/507. Des discussions sont en cours au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure en vue d'actualiser la note sur la base des vues et propositions exprimées lors du débat public (voir S/PV.7740) consacré aux méthodes de travail, en juillet dernier, sous la présidence du Japon et à d'autres occasions. À ce jour, le Groupe de travail a examiné des questions telles que les cycles d'établissement des rapports, les séances récapitulatives et les missions du Conseil de sécurité. Le 24 février, nous avons discuté de la manière dont nous pouvons améliorer la conduite des consultations plénières. L'objectif est de faire des progrès dans les méthodes de travail du Conseil. Je ne saurais trop insister sur l'importance de la mise en œuvre, en particulier par les Représentants permanents du Conseil.

En ce qui concerne le rapport annuel du Conseil de sécurité, le Japon travaille avec tous les pays qui ont siégé au Conseil au cours des 17 mois de la période considérée afin de préparer le rapport à l'Assemblée générale.

Enfin, en ce qui concerne les enseignements tirés du processus de sélection du Secrétaire général, j'ai publié une note en mon nom personnel dans laquelle je fais plusieurs suggestions concrètes, notamment concernant la publication des résultats de l'examen des candidats par le Conseil afin d'améliorer la transparence. J'espère que cette note sera utile dans cinq ou 10 ans.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues du Conseil de sécurité pour réaffirmer l'importance que nous attachons à toutes les questions examinées pendant le mois de février. Toutefois, je voudrais m'arrêter plus particulièrement sur trois questions qui ont figuré à l'ordre du jour du Conseil en février et sur lesquelles le Kazakhstan entend apporter sa contribution : l'Asie centrale, la Syrie et la lutte contre le terrorisme.

Ma première remarque concerne le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Bien que la situation en Asie centrale soit relativement stable, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Petko Draganov, a signalé plusieurs vulnérabilités qui la rendent fragile. Le Kazakhstan s'efforce donc d'attirer l'attention du Conseil sur l'importance de renforcer la stabilité socioéconomique afin de promouvoir le développement durable à long terme de l'Afghanistan. Des investissements sont actuellement réalisés dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé, des transports et des télécommunications. D'autres pays d'Asie centrale se joignent aussi à ces efforts en vue d'instaurer un Afghanistan pacifique et sûr. En tant que pays représentant l'Asie centrale, le Kazakhstan accordera une grande importance aux mesures préventives pour garantir la paix et la sécurité en Afghanistan et dans la région.

Deuxièmement, en ce qui concerne la Syrie, le Kazakhstan appuie les mesures prises par l'ONU, ainsi que la Fédération de Russie, la Turquie, l'Iran, plusieurs pays arabes et les États-Unis, de même que l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, de concert avec le Gouvernement syrien et l'opposition. Vu comme un intermédiaire neutre, mon gouvernement jouit de la confiance de toutes les parties au conflit. Il a accueilli une réunion sur la Syrie les 15 et 16 février à Astana, en préparation des négociations inter-syriennes à Genève. Nous avons pu contribuer aux discussions sur la libération des détenus et des personnes enlevées, l'échange des prisonniers et des corps, l'identification des personnes disparues, la fourniture d'un accès humanitaire durable et sans entrave, la libre circulation des civils et enfin, sur l'application du régime de cessez-le-feu et la mise en place d'un groupe des opérations conjointes, afin de consolider les efforts déployés. L'implication de la Jordanie, qui accueille des centaines de milliers de réfugiés syriens, a représenté un pas dans la bonne direction et le processus d'Astana constitue par conséquent une avancée importante.

Troisièmement, pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, nous avons organisé une réunion le 3 février durant laquelle les membres du Comité ont débattu du rapport complet du Médiateur sur la question du maintien d'un pétitionnaire sur la Liste de sanctions. Le Comité a également examiné le dix-neuvième rapport de l'Équipe de surveillance (S/2017/35) et constaté qu'en dépit de la pression militaire soutenue de la coalition internationale et des troupes gouvernementales en Syrie et en Iraq, la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant et de groupes affiliés à Al-Qaida continuait de poser une menace permanente à la sécurité internationale dans de grandes régions du monde, en particulier en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Le rapport sur l'enquête menée par le Médiateur concernant un pétitionnaire ainsi que les conclusions et recommandations de l'Équipe de surveillance montrent clairement le caractère fragmenté et inadapté des efforts internationaux pour vaincre le terrorisme mondial. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les propositions du Secrétaire général sur le dispositif de lutte contre le terrorisme des Nations Unies afin d'aider les États Membres de l'Organisation à mieux faire face aux menaces et défis liés au terrorisme.

M. Klein (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tandis que nous faisons le bilan des travaux du Conseil en ce mois de février, je voudrais une fois encore présenter à la Fédération de Russie les plus sincères condoléances des États-Unis suite au décès de l'Ambassadeur Churkin. Nous avons été choqués et attristés par cette nouvelle et nos pensées vont tout particulièrement à l'équipe de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies en ces heures difficiles.

Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le succès de votre présidence, alors que votre pays continue de devoir faire face à l'occupation russe de la Crimée et à la situation extrêmement difficile qui règne dans l'est de l'Ukraine. Cette situation a bien entendu été au cœur de la séance d'urgence sur l'Ukraine (voir S/PV.7876) que la présidence a convoquée en début du mois, ainsi que de l'important débat public sur les conflits en Europe (voir S/PV.7886). Nous continuons d'appuyer les Accords de Minsk et leur pleine mise en œuvre, car c'est le meilleur moyen de régler le conflit dans l'est de l'Ukraine. Les États-Unis condamnent les attaques qui ont visé le mois dernier les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la saisie d'un drone de la Mission spéciale d'observation par les forces séparatistes russes. Il est impératif que ces forces cessent leurs attaques contre les infrastructures civiles, notamment la station d'épuration de Donetsk. Nous demandons à la Russie et aux forces séparatistes qu'elle

appuie de respecter sans délai le cessez-le-feu, de retirer toutes les armes lourdes et de permettre l'accès total et sans entrave des observateurs de l'OSCE.

L'Ukraine a eu raison d'attirer l'attention sur les dangers parfois ignorés que représentent les attaques terroristes contre les infrastructures essentielles. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2341 (2017) qui visent à aider tous les États à prévenir, atténuer et combattre ces attaques et à inciter les gouvernements à coopérer davantage dans le domaine de la protection des infrastructures.

En ce qui concerne l'avenir maintenant, les États-Unis exhortent le Conseil à condamner vigoureusement les violations flagrantes par le régime syrien de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013), et à appuyer le projet de résolution corédigé par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni qui sera examiné tout de suite après la présente séance. Durant le mois de mars, le Conseil devra continuer de suivre la situation en Syrie et d'appuyer les efforts de l'Envoyé spécial Staffan de Mistura en faveur d'une solution politique qui mette fin à la poussée de violence et permette d'atténuer les énormes souffrances du peuple syrien.

Enfin, je voudrais appeler l'attention sur la prochaine mission du Conseil au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria, sous la direction du Royaume-Uni, du Sénégal et de la France, afin d'évaluer l'impact humanitaire du conflit avec Boko Haram et ses incidences sur la sécurité. Les États-Unis saluent les avancées réalisées par les membres de la Force multinationale mixte au Nigéria, au Tchad, au Niger, au Cameroun et au Bénin, qui œuvrent de concert pour nettoyer le territoire de Boko Haram et des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Afrique de l'Ouest. Nous attendons avec intérêt de parler avec les populations et les gouvernements de la région du bassin du lac Tchad afin d'envisager la meilleure manière d'appuyer l'action humanitaire et de répondre aux besoins des populations touchées par le conflit, ainsi que le meilleur moyen de soutenir les initiatives civiles et militaires visant à contrer l'extrémisme violent et à rétablir la paix et la stabilité.

Pour finir, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour l'excellente manière dont vous avez dirigé les travaux pendant le mois de février et assurer le Royaume-Uni, qui s'empare du marteau pour le mois de mars, de tout notre appui.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de rendre cette séance récapitulative plus interactive en invitant les États Membres à adresser leurs questions à la présidence afin que les membres du Conseil puissent tenter d'y répondre pendant la séance. Il s'agit d'un pas en avant dans la modernisation et l'amélioration de nos méthodes de travail.

Avant de répondre brièvement à certaines de ces questions, je voudrais m'arrêter sur un sujet qui s'est révélé être le fil rouge de nombre de nos séances ce mois-ci et en janvier, à savoir le trafic illicite, y compris celui des biens culturels, des armes, des drogues et des êtres humains. Au cours des deux premiers mois de notre mandat, ma délégation a systématiquement soulevé cette question et proposé des éléments de langage, le cas échéant, durant les consultations et les négociations sur des décisions du Conseil. Nous en avons parlé, par exemple, durant nos débats sur l'Afrique de l'Ouest et l'Asie centrale, à propos du mandat de la mission du Conseil dans le bassin du lac Tchad, au sujet de la Guinée-Bissau, mais aussi en relation avec les efforts pour lutter contre le terrorisme et les priorités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous devons être parfaitement conscients des problèmes que pose le trafic illicite pour la communauté internationale et du fait qu'il est à la fois une cause potentielle et une conséquence des conflits.

Nous sommes préoccupés par les liens de plus en plus nombreux entre la criminalité transnationale organisée et les organisations terroristes. Le trafic illicite est devenu une source croissante de revenus pour les terroristes. Il exacerbe les conflits et alimente l'insécurité et l'instabilité. La traite des êtres humains est quant à elle un affront à nos efforts collectifs et pourrait être constitutive de crime de guerre dans les situations de conflit ou de crime contre l'humanité. C'est pourquoi ma délégation se félicite du rôle énergique assumé par le Conseil sur cette question, en particulier dans les zones touchées par le conflit, comme cela a été souligné dernièrement dans la déclaration du Président publiée sous la cote S/PRST/2015/25 et dans la résolution 2331 (2016).

Ma délégation n'a cessé de soulever cette question lors des débats portant sur un pays donné ou une région spécifique, de façon à souligner la complexité du scénario de sécurité et l'importance cruciale de la consolidation de nos efforts communs pour prévenir et

combattre toutes les formes de trafic et leur incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais rappeler en particulier la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les résolutions 2195 (2014) et 2231 (2015) qui mettent en exergue les liens directs entre la traite et les déplacements massifs de personnes et visent à prévenir le financement du terrorisme par toutes les formes de trafic.

Dans la perspective de la visite du Conseil de sécurité dans le bassin du lac Tchad, nous sommes impatients d'entendre des évaluations sur l'efficacité des mesures visant à empêcher le trafic d'armes vers des groupes armés et toute autre forme de traite.

Bien entendu, la coopération internationale est d'une importance capitale car il n'est tout simplement pas dans les capacités d'un seul État de prendre des mesures préventives pour faire face à un problème qui implique généralement différents pays d'origine, de transit et de destination. C'est pourquoi nous considérons que la participation du Conseil est si importante. À cet égard, l'Italie encourage également l'organisation d'un débat de haut niveau sur la Convention de Palerme et sur sa mise en œuvre, qui se tiendra à l'ONU à New York en juin.

J'en viens brièvement à certaines des questions soulevées par les membres, en particulier sur les méthodes de travail et l'impression d'un nouveau membre; nous sommes ici depuis deux mois et je dois dire que j'ai trouvé le Conseil de sécurité très efficace et plus uni que je ne l'aurais cru. Bien entendu, les divergences politiques subsistent, et le Japon, soit dit en passant, travaille d'arrache-pied avec le concours de toutes les délégations pour améliorer et actualiser nos méthodes de travail, ce qui est un élément crucial de nos efforts. En ce qui concerne les consultations, je trouve que les membres du Conseil sont très constructifs. Tout le monde est bien conscient de la nécessité de gérer efficacement le temps et a intérêt à avoir un débat interactif, allant au-delà des points de discussion, permettant ainsi de mieux comprendre les positions des délégations sur la question à l'examen. Préparer les intervenants à l'avance pour un débat ciblé et résumer la séance avec des éléments de presse sont de bons exemples de la manière dont nous essayons d'améliorer nos méthodes de travail. Je pense que la présidence suédoise et celle de l'Ukraine ont été très efficaces à cet égard.

De notre point de vue, ce qui a changé la donne, c'est la participation directe du Secrétaire général aux délibérations du Conseil et le fait que le Secrétariat assumé un rôle plus proactif en vue d'offrir plus de choix politiques aux membres du Conseil. Les réunions avec le Secrétaire général les 3 et 24 février concernant ses récents voyages en Afrique et au Moyen-Orient constituent à notre avis des meilleures pratiques que le Conseil devrait poursuivre aussi souvent que possible pour rendre ses procédures plus ciblées et axées sur les politiques.

Pour terminer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à vous féliciter pour votre conduite de ce mois très chargé et encore inachevé de février. Dans le même temps, nous souhaitons bien entendu tous nos vœux de succès à la prochaine présidence britannique.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ce mois a été très chargé pour le Conseil de sécurité. Il y a eu notamment plusieurs réunions sur des questions générales et régionales. Je voudrais maintenant revenir sur trois débats thématiques importants consacrés à la situation dans la région de l'Eurasie concernant les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, les conflits en Europe (voir S/PV.7886) et les priorités de la présidence autrichienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (voir S/PV.7887).

À l'issue de l'exposé du chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, M. Dragonov, le 2 février, la délégation russe a distribué un projet de déclaration à la presse du Conseil de sécurité. Malheureusement, en raison du refus obstiné de certaines délégations de reconnaître la coopération entre le Centre et les organisations régionales, notamment l'OSCE, la Communauté d'États indépendants et l'Organisation du Traité de sécurité collective, le texte n'a pas été adopté pour la quatrième fois successive. L'absence de réaction sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale non seulement nuit à l'image du Conseil de sécurité, mais a également un impact négatif sur la coopération avec les pays de la région et le Centre. Cela ne permet pas non plus de transmettre le message voulu au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui a fait de la diplomatie préventive le pilier de ses activités.

Nous avions espéré que, lors de la réunion du 21 février (voir S/PV.7886), le Conseil de sécurité aurait discuté de manière constructive des moyens de réagir collectivement aux enjeux européens. En effet, le

fait de réfuter cette politique de sécurité indivisible a provoqué des conflits prolongés et nouveaux en Europe. Nous avions également espéré que nous convaincrions Kiev de la nécessité d'appliquer les accords de Minsk. De nombreuses délégations en ont parlé à cette époque et aujourd'hui. Toutefois, force est de constater que ces espoirs ont été déçus.

Nous partageons les priorités fixées par le Président en exercice de l'OSCE – le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, M. Kurz – le 22 février (voir S/PV.7887) Nous voudrions voir une coopération constructive dans des domaines clefs tels que le règlement des conflits, la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme, l'établissement de la confiance entre les États. Nous souhaiterions que la coopération continue à se développer entre l'ONU et l'OSCE, notamment pour que cette grande organisation européenne puisse mettre en œuvre les décisions de l'ONU.

Face à la menace constante posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra, Al-Qaida et leurs commanditaires, le Conseil de sécurité devrait porter son attention sur la question pressante de la lutte contre le terrorisme. Il est grand temps de mettre en place une vaste coalition antiterroriste et de moderniser les mesures prises pour lutter contre l'idéologie du terrorisme. La séance thématique du Conseil de sécurité le 13 février sur la protection des infrastructures essentielles (voir S/PV.7882) et sur l'examen de la résolution 2341 (2017) ne peut pas être considérée comme la preuve que la lutte contre le terrorisme est prioritaire, car ces débats n'ont introduit aucun élément nouveau dans les travaux du Conseil ou dans ses décisions.

L'examen de la situation au Moyen-Orient le 16 février (voir S/PV.7885) a confirmé que le conflit israélo-palestinien reste caractérisé par des facteurs déstabilisateurs, y compris le regain de la violence, des tensions autour Gaza et les activités de peuplement. Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable de prendre des mesures pratiques pour relancer le processus de paix. Notre proposition est toujours sur la table, celle d'organiser des relations avec M. Netanyahu et M. Abbas à Moscou. Nous encourageons les parties palestiniennes à mettre en œuvre les accords qui ont été convenus lors de la réunion tenue à Moscou du 15 au 17 janvier.

Nous notons néanmoins une innovation de bon augure : les consultations du 3 février, au cours desquelles le Secrétaire général a pris l'initiative d'informer le Conseil de sécurité sur sa participation au sommet de l'Union africaine. Nous prenons note du souhait de M. Guterres d'élargir la coopération avec l'Union africaine et des organisations régionales africaines pour régler les conflits sur le continent, et nous appuyons son intention de rechercher des solutions africaines aux problèmes africains, avec l'appui de l'ONU si nécessaire.

Nous tenons, pour conclure, à présenter tous nos vœux de succès à la délégation britannique, qui assumera la présidence du Conseil au mois de mars.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président,, ainsi que votre équipe, pour la conduite des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci, un mois qui théoriquement – en fait, c'est le mois le plus court de l'année – aurait pu être moins chargé, mais l'intensité de notre tâche n'a certes pas diminué et votre délégation nous a maintenus en mouvement constant en s'acquittant de manière plus qu'adéquate de la direction de cet organe.

Le mois de février a également été marqué par une absence, la disparition de notre collègue l'Ambassadeur Vitaly Churkin, un événement qui nous a tous touchés. Nous tenons encore une fois à réitérer nos condoléances à sa famille et au Gouvernement de la Fédération de Russie, ainsi qu'à nos collègues de la Mission.

En février, le Conseil a adopté plusieurs résolutions, sur les attaques terroristes contre les infrastructures essentielles (résolution 2341 (2017)), la prorogation des mandats du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (résolution 2343 (2017)), du Groupe d'experts sur le Soudan (résolution 2340 (2017)) et du Comité de sanctions sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014). Nous avons également adopté une déclaration présidentielle sur la Somalie à la suite des élections qui ont eu lieu dans le pays (S/PRST/2017/3). Nous avons adopté aussi plusieurs communiqués de presse, dont plusieurs, hélas, étaient en réponse à des attaques terroristes.

En ce qui concerne les réunions du Conseil, je ne vais pas les passer en revue l'une après l'autre. Je me contenterai d'en mentionner certaines, en particulier les séances non publiques, auxquelles les autres Membres de l'ONU n'ont donc pas pu participer. Je respecterai évidemment la confidentialité des consultations.

Je vais commencer par les consultations qui se sont tenues le 3 février en présence du Secrétaire général, durant lesquelles il a rendu compte de sa participation au dernier Sommet de l'Union africaine. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir partagé directement avec les membres du Conseil les détails de son programme de travail chargé. C'est la première fois qu'est prise une telle initiative depuis que je participe aux travaux du Conseil. Cela a permis d'ouvrir une porte, et le Secrétaire général a décrit de manière exhaustive les réunions auxquelles il a participé et les caractéristiques de la situation politique dans la région. Il nous a été très utile de pouvoir nous entretenir avec lui et d'échanger nos vues.

Le Conseil s'est réuni plusieurs fois sous l'intitulé « Questions diverses ». L'Uruguay a demandé la tenue d'une de ces séances, une fois de plus sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. À cet égard, je réitère que l'Uruguay, en tant que pays fournisseur de contingents, attache une grande importance au respect par les parties des mandats créés par le Conseil de sécurité et des documents signés avec le Secrétariat. Les mesures unilatérales ont des répercussions sur les opérations de maintien de la paix et créent des précédents dangereux pour le système, et elles peuvent également mettre en péril la paix et la sécurité internationales.

Je me dois de mentionner les questions posées par les Membres de l'ONU au Conseil de sécurité à l'initiative de la présidence ukrainienne. Je ne répondrai pas à toutes les questions, mais je vais en aborder quelques-unes. S'agissant des questions relatives à l'invocation du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence en cas de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, il ne me semble pas que le code ait été invoqué dans le contexte de certaines situations. Ce que je peux affirmer c'est que les pays signataires du code déploient des efforts concertés et conviennent qu'il faut prendre des mesures pour prévenir et combattre des crimes d'une telle gravité.

Dans le cas du Soudan du Sud, le Conseil s'efforce d'obtenir des résultats, mais, comme chacun le sait, nous sommes d'accord sur certains points et pas sur d'autres. À titre d'exemple, je me rappelle qu'en décembre, le Conseil a examiné un projet d'embargo sur les armes concernant le Soudan du Sud qui n'a pu être adopté, et auquel l'Uruguay était d'ailleurs favorable.

Concernant la question d'un État non membre du Conseil sur les méthodes de travail, je réitère que l'organisation de séances d'information suivies de consultations nous offre à tous – États membres et non membres du Conseil – la possibilité de renforcer la transparence en utilisant les séances d'information pour lire des déclarations nationales et en abordant les questions plus sensibles dans le cadre des consultations, qui favorisent des échanges plus interactifs.

Néanmoins, en ce qui concerne les consultations et les séances organisées sous l'intitulé « Questions diverses », je souhaite aborder la question de la documentation. Il importe que le Secrétariat fournisse des informations aussi complètes que possible dans le cadre de ces réunions tenues à huis clos, notamment des cartes détaillées lorsque nous parlons d'une région en particulier.

Il importe également que les membres du Conseil puissent obtenir auprès du Secrétariat les documents nécessaires avant ces réunions afin de pouvoir s'informer sur les questions qui seront abordées et de pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Il est donc totalement inacceptable que le Secrétariat refuse l'accès à la documentation qui est indispensable pour permettre aux membres du Conseil de sécurité de prendre position et d'adopter les mesures nécessaires pour honorer leurs responsabilités. C'est une question très épineuse à laquelle j'estime que le Conseil doit prêter une attention soutenue.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de la convocation de la présente séance par l'Ukraine et apprécie la manière dont ce pays assure la présidence du Conseil de sécurité et guide ses travaux depuis le début du mois de février. Nous souhaitons une fois de plus présenter nos condoléances à la délégation de la Fédération de Russie et lui faire part de notre tristesse après le décès de l'Ambassadeur Churkin.

Pour ce qui est de nos travaux durant le présent mois, je vais mettre l'accent sur les trois questions suivantes.

La première, c'est la situation en Europe. Ce mois-ci, le Conseil a organisé une réunion ministérielle sur les conflits en Europe (voir S/PV.7886) et des séances d'information sur les travaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la question du Kosovo. Ces dernières années ont été marquées par une stabilité générale en Europe et des progrès vers le règlement de certaines crises. Des facteurs de complication et d'incertitude persistent cependant, et les problèmes traditionnels et non traditionnels sont de plus en plus nombreux. Tout ceci doit pousser les pays à

déployer des efforts concertés et unis pour y remédier. La Chine espère que les pays européens instaureront un nouveau type de relations internationales fondées sur la coopération mutuellement bénéfique, renforcer leur coopération et continuer de promouvoir le règlement pacifique de leurs différends et le règlement global, juste et durable des problèmes.

Ma deuxième remarque porte sur la prévention des conflits. La paix est une aspiration et un noble objectif que partage l'ensemble de l'humanité. La Chine estime qu'il faut défendre résolument les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et instaurer des relations internationales d'un genre nouveau fondées sur une coopération mutuellement bénéfique, en développant un nouveau concept de sécurité commun, global, coopératif et durable. L'ONU et le Conseil doivent être pleinement mis à contribution dans les domaines du règlement des conflits et du maintien de la paix. Nous devons lutter contre les causes profondes des conflits au profit du développement. Nous devons également accentuer nos efforts en matière de diplomatie préventive et de consolidation de la paix. Nous devons continuer de nous employer à régler nos différends par des moyens politiques.

Ma troisième observation porte sur la lutte contre le terrorisme. Ce mois-ci, le Conseil a tenu un débat public sur la protection des infrastructures essentielles contre les attaques terroristes (voir S/PV.7882). À un moment où la lutte contre le terrorisme est de plus en plus difficile, les infrastructures sont devenues des cibles faciles pour les terroristes. La communauté internationale doit se pencher sur ce problème et se montrer unie dans l'effort. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité, et la Chine est favorable à l'adoption d'un critère commun sur lequel s'appuiera notre lutte contre le terrorisme afin de mettre pleinement à contribution le rôle directeur de l'ONU et du Conseil, dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte et en renforçant la coordination et la coopération en matière de lutte contre le terrorisme pour maintenir la paix et la sécurité mondiales.

Pour conclure, je souhaite plein succès au Royaume-Uni dans sa présidence du Conseil le mois de mars.

M. Llorentty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord Monsieur le Président, à vous féliciter personnellement, et à féliciter votre délégation, du travail accompli durant le mois de février et de la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité.

Il n'est pas facile de faire le bilan de nos travaux de février. Nous avons enregistré des évolutions très positives, mais nous avons également appris de tristes nouvelles, notamment le décès soudain de l'Ambassadeur Vitaly Churkin. À cet égard, je saisis cette occasion pour renouveler mes plus sincères condoléances à sa famille, à la Mission de la Fédération de Russie ainsi qu'au Gouvernement et au peuple russes, qui ont perdu un de leurs plus brillants ambassadeurs. L'Ambassadeur Churkin a non seulement défendu avec acharnement les intérêts de son pays, mais il a également fait en sorte que le dialogue politique l'emporte dans des situations extrêmement compliquées. C'est le cas de l'accord de cessez-le-feu en Syrie, dont nous espérons qu'il sera accompagné par un accord politique qui soit le résultat des pourparlers en cours dans le cadre des efforts déployés par l'ONU.

Par ailleurs, parmi les développements positifs les plus importants que nous soulignons ce mois-ci, citons le fait que le Conseil de sécurité s'est exprimé d'une seule voix à plusieurs reprises. Ce fut le cas, par exemple, de l'adoption de la résolution 2340 (2017) sur le Soudan du Sud, de la résolution 2341 (2017) sur la protection des infrastructures critiques, de la résolution 2342 (2017) sur la situation au Yémen et de la résolution 2343 (2017) sur la situation en Guinée-Bissau, lesquelles, je le répète, ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil, et sont le résultat du dialogue et de la négociation. Nous avons l'habitude de négocier les résolutions à l'Assemblée générale, pratique à laquelle tous participent, enrichissant ainsi le texte de ces textes et, dans les cas que je viens de mentionner, je crois que cette même logique a été appliquée.

S'agissant des questions que certains membres ont mises en évidence aujourd'hui sous votre initiative, Monsieur le Président, je voudrais faire écho et m'associer à la proposition faite par l'une des délégations tendant à ce que les débats publics soient ultérieurement compilés et résumés, afin de constituer un registre de la participation des États Membres à ces débats organisés par le Conseil de sécurité. Cela contribuera, sans aucun doute, à la transparence des travaux du Conseil.

Un autre membre a fait référence aux prérogatives du Secrétaire général en ce qui concerne la nomination des fonctionnaires du Secrétariat. Nous sommes d'accord avec le fait qu'aucun État ne peut remettre en cause ces nominations, qui sont la prérogative du Secrétaire

général, mais, dans le même temps, nous voudrions appeler l'attention sur la déclaration des chefs d'État du Groupe des 77 et de la Chine, qui représente, comme on le sait, les deux tiers des Membres de l'Organisation. Dans cette déclaration, le Groupe appelle à poursuivre les efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale, à élargir le Conseil de sécurité, en augmentant, entre autres, la représentation des pays en développement, en particulier dans les catégories supérieures, et à améliorer la répartition géographique au sein du Secrétariat général. À cet égard, toutes les dispositions de cette déclaration qui appellent à une plus grande participation des Membres devraient être appuyées par le Conseil et par l'ensemble de l'Organisation.

De même, nous tenons à souligner le rôle de premier plan que joue le Japon en ce qui concerne la transformation et la réforme de nos méthodes de travail. En tant que membre récemment entré au Conseil, nous avons bénéficié des diverses décisions qui permettent de participer rapidement aux travaux du Conseil.

Nous nous faisons l'écho de la préoccupation exprimée par le représentant de l'Uruguay concernant le manque de transparence dont souffre parfois le Secrétariat en ne permettant pas l'accès à la documentation, lequel est essentiel pour que, conformément au principe de l'égalité entre les membres du Conseil, les décisions puissent être prises, je le répète, en veillant à ce que toutes les informations soient disponibles à tous les membres du Conseil.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me souviendrai de février 2017 comme du mois au cours duquel Vitaly Churkin, mon ami et collègue, est décédé. Et je tiens à nouveau à présenter mes condoléances à l'équipe russe et à la famille de Vitaly.

Février aura également été un mois où l'Ukraine a accompli un excellent travail à la présidence du Conseil de sécurité, et je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de la manière dont vous vous en êtes acquittés. Vous avez été à l'initiative d'un certain nombre de méthodes de travail auxquelles nous devrions tous continuer de recourir. Par exemple, ce que vous avez fait pour garantir la transparence de nos travaux a été très efficace. De même, votre recours à la société civile est assurément quelque chose que, pour répondre à la question du représentant de la France, le Royaume-Uni entend continuer le mois prochain. Vous avez également fait en sorte que nous privilégiions l'action et que, notamment dans la salle des consultations, nos conversations soient toujours suivies d'une mesure ou d'une autre, qu'il s'agisse d'une réunion bilatérale entre vous-même et le Représentant permanent du pays dont nous avions examiné la situation, d'éléments de presse ou encore de déclarations à la presse. Cette préférence très claire pour une approche orientée sur l'action est quelque chose que le Royaume-Uni tient également à suivre. En outre, vous avez réussi à porter à notre attention des questions difficiles et parfois sources de divergences, comme les conflits en Europe, dont votre pays souffre tout particulièrement. Vous vous en êtes acquitté avec beaucoup d'efficacité, et je vous en félicite là encore, ainsi que votre équipe.

Outre les méthodes de travail – le « comment » de nos travaux –, je voudrais également dire quelques mots sur ce que nous faisons – la teneur de nos travaux –, en adoptant une approche rétrospective s'agissant de février, mais aussi prospective, en me tournant vers le mois de mars et la présidence britannique. Le thème dominant le mois prochain sera la prévention des conflits en Afrique. C'est un sujet sur lequel le nouveau Secrétaire général a beaucoup insisté, et je suis tout à fait d'accord avec lui : mieux vaut prévenir que guérir, et investir en amont, avant que les situations ne s'aggravent, est une excellente approche en termes de temps, d'énergie, d'efforts, de ressources, ou tout simplement pour sauver des vies et empêcher les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales d'échapper à tout contrôle. Cette année 2017 nous a déjà donné de bons exemples à cet égard, ainsi que certains mauvais. La Gambie a été un bon exemple pendant le mois de janvier, puisque l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont uni leurs forces avec beaucoup d'efficacité pour prévenir un conflit dans ce pays. En février, en revanche, nous avons appris que la situation avait encore empiré au Soudan du Sud et que, en plus de la complexité politique qui prévaut dans ce pays et du risque de génocide, la situation de famine était à présent attestée – la deuxième famine seulement à avoir été déclarée, tous pays confondus, depuis l'année 2000. Au Soudan du Sud, 100 000 personnes sont affamées, et 1 million sont au bord de la famine. C'est pourquoi, en faisant fond sur ce qui a été fait ce mois-ci, je crois que nous devons faire plus encore le mois prochain afin de veiller à ce que le Conseil de sécurité fasse tout ce qui est en son possible pour appuyer les efforts du Secrétaire général visant à rétablir la paix au Soudan du Sud. Nous organiserons une séance d'information de haut niveau sur cette question le 23 mars.

En février, nous avons également été informés de l'inquiétante ampleur des violences contre les civils

en République démocratique du Congo, qui est un autre exemple d'un endroit où laquelle la priorité du Conseil doit absolument être d'empêcher la situation d'empirer. Il est vital, dans ce cadre, que les responsables de ces violences répondent de leurs actes, et que des progrès soient réalisés dans le processus politique. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner ces questions plus avant pendant la présidence britannique également.

Sur toutes ces questions relatives au continent africain, la coopération avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales sera absolument cruciale. C'était, comme je l'ai dit, l'un des aspects qui a bénéficié au cas de la Gambie, et c'est, entre autres, ce que nous cherchons à faire au Soudan du Sud.

Je voudrais également mentionner la Somalie. En mars, le Royaume-Uni entendra les représentants aussi bien de l'ONU que de l'Union africaine sur les progrès réalisés dans ce pays. Et, bien entendu, demain soir, nous partons en visite dans la zone du bassin du lac Tchad pour nous intéresser à quatre pays : le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Nous devons nous y pencher de nouveau sur tout un ensemble de facteurs, liés notamment à la politique, à la sécurité, à la gouvernance, au terrorisme, à l'environnement, et assurément beaucoup d'autres encore, en œuvrant de concert avec nos collègues de l'Union africaine.

J'espère donc que cela donne un aperçu de quelques-uns des faits saillants, aussi bien de ce mois-ci que du mois prochain, sous l'angle de la proximité avec laquelle nous travaillons.

Je tiens à mentionner une dernière facette de la présidence britannique en mars, à savoir le débat public sur l'esclavage moderne qui se tiendra ici-même le 14 mars. Cela fait écho au point que vient d'évoquer notre collègue chinois, à savoir qu'il faut comprendre les causes profondes des problèmes, leurs tenants et leurs aboutissants, et s'efforcer réellement de faire le lien entre les questions de développement et les questions de sécurité. Le fléau de l'esclavage moderne est un bon exemple de problème touchant à un très large éventail d'autres questions qui préoccupent le Conseil de sécurité et qui menacent indéniablement la paix et la sécurité internationales.

Je tiens à remercier tous ceux qui nous ont adressé leurs meilleurs vœux pour le mois prochain. Je me réjouis à la perspective de travailler avec tout le monde et de continuer à appliquer les méthodes de travail très efficaces de M. Yelchenko.

M. Vaverka (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres membres du Conseil pour vous rendre hommage, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février. La mission primordiale du Conseil est de contrer efficacement les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, nous nous félicitons de l'engagement de la présidence à poursuivre nos efforts pour que les travaux du Conseil soient plus axés sur les résultats, plus inclusifs et menés avec plus de transparence. La pratique novatrice que vous avez adoptée pour la séance récapitulative d'aujourd'hui, en donnant à l'ensemble des Membres la possibilité de poser des questions au Conseil, est un autre pas dans cette direction.

Les membres du Conseil qui ont pris la parole avant moi ont évoqué de manière exhaustive les questions importantes qui étaient inscrites à l'ordre du jour du Conseil ce mois-ci, et je ne vais pas y revenir ou les aborder en détail. Je me contenterai de mettre quelques questions en exergue sans entrer dans les détails. Nous avons tenu un débat constructif sur la situation au Moyen-Orient; nous nous sommes penchés – avec beaucoup d'attention – sur la situation en matière de sécurité en Europe, à laquelle la Suède attache évidemment beaucoup d'importance; et nous avons examiné un certain nombre de questions relatives à l'Afrique et à l'Asie. Nous avons beaucoup de défis à relever, et au lieu de répéter ce que d'autres membres du Conseil ont déjà dit avec beaucoup d'éloquence, je vais abréger ma déclaration et aborder quelques-unes des questions qui ont été soulevées par les Membres qui ont saisi l'occasion offerte par la présidence ukrainienne pour soumettre au Conseil quelques sujets de réflexion.

Premièrement, en ce qui concerne la question des méthodes de travail, les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, y compris la note du Président du parue sous la cote S/2010/507, revêtent la plus haute importance pour les membres élus. Ces notes fournissent des indications utiles tout en donnant au Conseil la souplesse dont il a besoin. Nous avons entendu l'Ambassadeur Bessho, du Japon, décrire l'ordre du jour du Groupe de travail informel pour cette année, et je tiens à dire que nous appuyons pleinement ces efforts. En fait, bon nombre d'idées qui permettraient d'accroître l'efficacité du Conseil sont déjà connues. Les membres du Conseil doivent s'en prévaloir, et la présidence a tout particulièrement la responsabilité de les mettre en

pratique. La présidence ukrainienne l'a démontré d'une manière excellente.

Toutefois, pour que ces efforts soient couronnés de succès, il faut qu'ils bénéficient de l'appui de tous les membres du Conseil. Nous notons avec satisfaction que depuis le début de cette année, nous nous sommes tous ralliés autour de ces efforts. Deux points méritent d'être soulignés à cet égard. Premièrement, comme certains de mes collègues du Conseil l'ont déjà dit, le recours accru à la pratique consistant à présenter, après les consultations, des éléments destinés à la presse, adoptés de commun accord, ne permet pas seulement d'accroître la transparence, mais aide également le Conseil à résumer les points saillants de ses discussions et à réfléchir à la meilleure façon d'y donner suite.

Deuxièmement, la participation aux séances du Conseil par les représentants des organisations régionales et de la société civile en tant qu'intervenants a apporté une perspective locale et régionale, qui a permis au Conseil de mieux comprendre certaines questions et partant, a enrichi ses délibérations et décisions. Je crois que nous avons pu le constater à plusieurs reprises ce mois-ci.

Cela m'amène à la question de la prévention, qui a également été soulevée par un État Membre dans le cadre des questions posées au Conseil. La prévention est au cœur du nouveau programme de pérennisation de la paix. La nécessité de renforcer les relations en matière de prévention entre le Conseil de sécurité et le Secrétaire général est l'un des principaux messages qui sont ressortis du débat public du 10 janvier sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix (voir S/PV.7857). En février, grâce à l'Ukraine, le renforcement de ces relations a porté des fruits. Les membres du Conseil ont vivement apprécié l'exposé interactif que le Secrétaire général a présenté au Conseil à son retour du Sommet de l'Union africaine, au cours duquel il a évoqué plusieurs initiatives en cours pour revitaliser les processus visant à prévenir la reprise des conflits. De tels échanges doivent se poursuivre, et je pense que grâce à des efforts concertés de notre part – le Conseil – et le Secrétaire général, nous pouvons y arriver.

Pour répondre à une question qui a été posée au sujet des organes subsidiaires, en ma qualité de Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution 1612 (2005), j'ai le plaisir d'annoncer que le Groupe de travail a déjà adopté des conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé en Colombie, les premières qui ont été négociées sous notre présidence. Nous allons ensuite nous concentrer sur la négociation de conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé en Somalie.

Pour terminer, j'aimerais répondre à une question concernant les impressions des 10 nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité jusqu'à présent et leurs priorités à court terme. Après deux mois au Conseil, notre impression générale est qu'il existe une dynamique positive actuellement. Les relations entre le Secrétaire général et le Conseil sont en train de se renforcer et les deux parties sont engagées à œuvrer de concert de manière constructive et à mettre l'accent sur la prévention et la pérennisation de la paix. Même s'il y a des divergences de vues à cet égard, je crois que l'idée qu'il faut se concentrer sur les moyens de prévenir les conflits – en s'attaquant aux causes profondes et en abordant le développement durable, les droits de l'homme, les problèmes humanitaires et les questions de paix et de sécurité dans le cadre d'une démarche globale – est de plus en plus prise en compte dans les travaux du Conseil. Encourager cette démarche, y compris en engageant un dialogue avec tous les membres du Conseil, constitue une priorité à court terme et à long terme pour la Suède. Nous nous faisons une joie de travailler en étroite collaboration avec nos collègues du Royaume-Uni et de leur apporter notre appui alors que nous poursuivons ce débat en mars. La visite que le Conseil va effectuer dans la région du bassin du lac Tchad à partir de demain nous permettra de mettre ces idées en pratique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Ukraine.

L'année dernière, le Conseil a tenu seulement cinq séances sur la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507, et c'est la première fois cette année que nous organisons une séance y relative. Je pense que nous ne devrions pas nous baser sur ces chiffres pour évaluer l'intérêt porté à cette question, car nous sommes tous conscients du vif intérêt que les travaux du Conseil suscitent parmi l'ensemble des Membres de l'ONU, comme on peut le constater dans les couloirs adjacents à cette salle. Par conséquent, nous estimons que nous devons nous efforcer d'améliorer les modalités des préparatifs de ces séances si nous voulons que nos délibérations soient plus efficaces et plus pertinentes. Dans cet esprit, la présidence a sollicité les contributions des États

Membres pour orienter le débat d'aujourd'hui. Nous laissons aux présidences futures le soin de poursuivre et de développer cette pratique.

En dépit du fait que février est le mois le plus court de l'année, il a été un mois très chargé, en raison des réunions et des débats organisés par le Conseil et ses organes subsidiaires. L'un des points saillants de nos travaux ce mois-ci a été l'initiative prise par le Secrétaire général de nous présenter un exposé sur sa participation au Sommet de l'Union africaine. Sans entrer dans les détails s'agissant de cet exposé, qui a été très instructif et très utile, nous pensons que l'organisation de telles séances, régulièrement, permettrait de renforcer considérablement les relations entre le Conseil et le Secrétaire général, ce qui serait également profitable à la famille des Nations Unies dans son ensemble. Nous espérons en outre que le Secrétaire général continuera de jouer un rôle plus actif en attirant l'attention du Conseil de sécurité sur des questions importantes liées à la paix et à la sécurité.

Le 13 février, le Conseil de sécurité a tenu un débat public (voir S/PV.7882) sur ce que nous, en tant que communauté internationale, devons faire pour contrer comme il se doit la menace que représentent les attaques terroristes contre des infrastructures essentielles. Nous espérons que la résolution 2341 (2017), adoptée lors de cette séance, contribuera à accroître l'efficacité des efforts consentis par les États dans ce domaine, et notamment dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il est ressorti clairement du débat qui a suivi que les États Membres appellent de leurs vœux des améliorations sensibles en ce qui concerne la protection des infrastructures essentielles – notamment le transport aérien et maritime, l'industrie nucléaire, le secteur financier et les projets transfrontaliers – contre les menaces terroristes tant physiques que cybernétiques. La question est maintenant de savoir dans quelle mesure nous pouvons tous appliquer intégralement cette résolution et quelles mesures doivent être prises aux niveaux national, régional et international.

Je saisi cette occasion pour informer la communauté des Nations Unies que mon pays a déjà engagé le processus de mise en œuvre de la résolution sur décisions respectives, du 16 février, du Président et du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine. Le 21 février, le Conseil a organisé un autre débat public (voir S/PV.7886) consacré aux conflits en Europe. Il est certes évident qu'en ce moment il est plutôt difficile d'espérer une unité sur ce sujet, mais une détérioration réelle de la situation au plan de la sécurité sur le continent européen, avec toutes les conséquences que cela a pour la stabilité et la sécurité mondiales, exige qu'une attention lui soit prêtée d'urgence. Nous ne pouvons pas nous permettre d'en faire béatement fi, en espérant que d'une façon ou d'une autre les problèmes en question vont tout simplement disparaître; ils ne disparaîtront pas. Si on n'y remédie pas avec diligence et de façon appropriée, ils continueront de couver et d'empoisonner les relations entre États, menaçant encore davantage la paix et la sécurité internationales.

Pour répondre aux demandes formulées par des collègues en dehors du Conseil concernant les activités des organes subsidiaires, je dirai quelques mots en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. À la tête desdits Comités, je me suis toujours efforcé d'accroître l'efficacité et la transparence de leurs travaux, de maintenir un dialogue constructif avec les gouvernements des pays concernés, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes ici à New York, de faciliter les travaux des groupes d'experts respectifs et de maintenir ouverts les canaux de communication avec toutes les parties intéressées. Parmi mes projets immédiats à ce stade, je compte me rendre au Darfour pour y discuter avec les autorités soudanaises et les entités des Nations Unies de la manière d'améliorer encore davantage l'action du Comité.

Suite aux demandes formulées par un certain nombre d'États Membres, je voudrais faire quelques observations concernant les méthodes de travail du Conseil de sécurité en février. À l'instar de beaucoup d'autres, l'Ukraine trouve préoccupant que malgré la volonté de recourir davantage aux débats publics, le nombre de consultations que tient le Conseil augmente notablement. Dès qu'elle a commencé à préparer le programme de travail pour le mois de février, ma délégation s'est efforcée de programmer davantage de réunions d'information publiques au Conseil. Certes, il n'a pas été possible au final de changer la pratique établie, mais nous remercions les membres du Conseil d'avoir généralement appuyé cette approche et nous espérons qu'à l'avenir, le format des consultations deviendra progressivement de moins en moins la règle et laissera la place à des débats publics.

Comme l'un de mes collègues l'a indiqué durant l'une des séance de consultations, s'abstenir

de communiquer les positions des États dans des déclarations publiques en salle sur un sujet donné peut envoyer le mauvais signal aux parties concernées. Parfois, ce genre de silence de la part du Conseil peut être mal interprété et avoir des conséquences inattendues. Le Conseil se doit de trouver un équilibre entre le caractère confidentiel des consultations et le besoin de maintenir un niveau d'ouverture maximal. C'est pourquoi, conformément à la note du Président parue sous la cote S/2015/507, nous invitons les prochaines présidences à continuer d'informer les médias et le public à l'issue des consultations en leur présentant de brefs résumés. C'est ce que nous avons essayé de faire tout au long du mois et nous invitons les délégations qui vont nous succéder à la tête du Conseil de perfectionner encore davantage cette pratique.

Au titre des préparatifs des délibérations du Conseil consacrées à des pays particuliers, j'ai organisé des rencontres avec les parties concernées avant des réunions ou des séances de consultations du Conseil. Nous considérons qu'il importe au plus haut point que la présidence écoute au préalable leurs vues, préoccupations, idées, demandes ou attentes, car cela peut aider à orienter les débats au Conseil en conséquence.

Pour terminer, je remercie les membres du Conseil des aimables paroles adressées à mon équipe et à moi-même. Si notre présidence a été un succès, c'est grâce à la coopération et à l'appui du Conseil. À mon ami l'Ambassadeur Matthew Rycroft, ainsi qu'à la délégation du Royaume-Uni, qui vont occuper ce siège dans quelques heures, je voudrais leur assurer de notre appui plein et sans failles.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 11 h 25.